Charte
De la Fédération romande des formations de formateurs et formatrices d'adultes
FR-FFA

La Fédération romande des Formations de Formateurs et Formatrices d'Adultes veille à ce que sa composition soit représentative de tous les acteurs institutionnels impliqués dans la formation de formateurs en Suisse romande : associations professionnelles et dispensateurs de formation de formateurs d'adultes.

Elle veille à ce que les projets qu'elle conduit s'inscrivent, en principe, dans les options stratégiques de la FSEA et du système modulaire FFA-CH, et ce au bénéfice des formateurs et formatrices d'adultes.

Elle a comme principes :

- la concertation avec une totale transparence des informations,
- la circulation régulière de l'information entre elles ;
- le respect des personnes et des informations relatives aux actions en cours et futures,
- la confidentialité d'échanges avant qu'ils ne soient notifiés sous forme de décisions,
- la diffusion régulière et organisée de ses travaux aux institutions représentées,
- la défense des métiers de formateurs d'adultes et de la qualité de leurs formations.

Elle a pour missions :

- de faire connaître et de promouvoir les formations de formateurs et formatrices d'adultes offertes en Suisse romande,
- de soutenir et promouvoir la professionnalisation et la formation continue des formateurs et formatrices d'adultes,
- de veiller à leur complémentarité : géographique, thématique et de niveaux,
- de prendre position sur les développements des cursus de formation de formateurs et formatrices d'adultes initiés par des institutions, des cantons romands et la confédération en Suisse romande en veillant à leur reconnaissance dans le système formel de FFA
- d'être un interlocuteur officiel pour les autorités publiques chargées des politiques cantonales et fédérales en matière de formation de formateurs et formatrices d'adultes,
- de renforcer la coordination et l'harmonisation des offres existantes et à venir avec la promotion de passerelles entre les niveaux de formation,
- de défendre les métiers de la formation d'adultes, les besoins des formateurs et formatrices, des employeurs et des participants,
- de favoriser la qualité des dispositifs et des innovations,

Cette charte engage les membres de la FR-FFA à remplir cette mission, à en respecter ses principes déontologiques et à les faire connaître aux institutions qu'ils représentent.

Approuvée en assemblée constitutive
Le ….

signatures

(Version Edmée Ollagnier amendée en fonction de la proposition de statuts)